

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 63 Subventions (606.500 euros) à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de 9 subventions d'investissement à 8 organismes et la signature des conventions correspondantes en 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 1er juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Concernant les projets de théâtre et de danse

Article 1 : Une subvention d'un montant de 142.000 euros est attribuée à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE, 104 rue d'Aubervilliers 75019 Paris, afin de participer à son programme de travaux pour l'année 2019. 181068 ; 2019-03494;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 150.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Ville pour soutenir son programme d'investissements en 2019. 52341 ; 2019-03952.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 100.000 euros est attribuée à l'association le Monfort Théâtre pour l'aménagement de ces nouveaux locaux, 106 rue Brancion 75015 Paris, pour l'année 2019. Simpa 51803 ; 2019-04247;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 80.000 euros est attribuée à l'établissement public de coopération culturelle la Maison des métallos pour participer à son programme d'investissements en 2019. 180823 ; 2019-03675.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 70.000 euros est attribuée à la SCOP Théâtre du Soleil, Route du champ de manœuvre 75012 Paris, afin de soutenir des travaux d'aménagement pour une plus grande modularité des espaces scéniques. 181849 ; 2019-02732

Article 6 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Paris Villette, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, afin de soutenir le renouvellement des matériels scéniques du Théâtre Paris Villette et du Grand Parquet ainsi que des aménagements extérieurs. 164841 ; 2019-04144.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 14.500 euros est attribuée à l'association Théâtre Paris Villette, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, afin de permettre à l'association Théâtre Paris Villette de financer les études de préprogramme nécessaires à la définition du projet de rénovation des gradins et du hall d'accueil voté dans le cadre du budget participatif 2017. 164841 ; 2019-09239.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association pour le Développement de la Danse à Paris, 20 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris, afin de soutenir son programme d'investissements en 2019. 20144 ; 2019-03974 ;

Article 9 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Graines de Soleil, 35 rue Léon 75018 Paris, afin de participer à son programme de travaux concernant le théâtre Le Lavoir Moderne Parisien, pour l'année 2019. 13365 ; 2019-09007 ;

Article 10 : La dépense correspondante, soit 606.500 euros, sera imputée sur le budget de d'investissement de la Ville de Paris de 2019 et suivants :

- 142.000 euros au titre des investissements du CENTQUATRE
- 150.000 euros au titre des investissements du Théâtre de la Ville
- 100.000 euros au titre des investissements du Théâtre Monfort
- 80.000 euros au titre des investissements de la Maison des métallos
- 70.000 euros au titre des investissements du Théâtre du Soleil
- 25.000 euros au titre des investissements du Théâtre Paris Villette
- 14.500 euros au titre des investissements du Théâtre Paris Villette dans le cadre du budget participatif 2017

- 5.000 euros au titre des investissements de l'Association pour le Développement de la Danse à Paris
- 20.000 euros au titre des investissements de la Compagnie Graines de Soleil

Article 11 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 8 conventions correspondantes dont les projets sont annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO